

Union des Mutilés, Réformés et Anciens Combattants Du Département de l'Oise



Reconnue d'utilité publique par décret du 25 janvier 1927 sous la présidence d'honneur de M. le Préfet de
l'Oise

UMRAC 16 rue Louis Graves 60000 BEAUVAIS
03.44.45.04.16 ou umrac@orange.fr
site: <http://umrac.monsite-orange.fr>

Procès verbal de l'assemblée générale du 23 novembre 2022

Le mercredi 23 novembre 2022 à 14h00, 1 rue du pont de Paris à Beauvais, s'est tenue l'assemblée générale convoquée le 15 octobre 2022 ci-après relaté.

Monsieur Patrice Caudron, Président, déclare ouverte l'assemblée générale, en présence de Monsieur Odent Jean-François directeur de l'ONACVG de l'Oise, Madame Lefebvre Nadège présidente du conseil départemental étant excusée.

L'Union compte actuellement 1221 adhérents représentés par 63 présidents de groupe

Le nombre de présidents ou mandataire présent est de 28

L'assemblée peut valablement délibérer les résolutions sur l'ordre du jour suivant :

- 1° Présentation des candidats au conseil d'administration et à la commission de contrôle
- 2° Consignes - Vote à bulletin secret des présidents ou mandataires pour les administrateurs et la commission de contrôle
- 3° Présentation du règlement intérieur
- 4° Montant des cotisations pour 2023
- 5° Résultats du vote à bulletin secret des élections au conseil d'administration et à la commission de contrôle
- 6° Questions diverses

Première résolution : 14 candidats se présentent à l'assemblée pour le conseil d'administration, et 3 candidats pour la commission de contrôle.

ADMINISTRATEURS

- 1/ BRONSART Jean-Philippe
- 2/ CARPENTIER Claude
- 3/ CAUDRON Patrice
- 4/ DEZORD Jean-Pierre
- 5/ DUPETIT Vincent
- 6/ FOURMACHAT Christian
- 7/ GAULIER Bérénice
- 8/ GERMAIN Henri
- 9/ GOUESMEL Philippe
- 10/ LENNE Roger
- 11/ PERONNET Robert
- 12/ RENE Hugues

SPB.
[Signature]

- 13/ SEGARD Nicole
14/ VANNESPENNE Robert

COMMISSION DE CONTRÔLE

- 1/ MOIGNARD Yves
2/ SIMONET Styvain
3/ SOBEZYK Stanislas

Deuxième résolution : Après les indications du secrétaire général pour le déroulement du vote, le président déclare le bureau de vote ouvert, et invite les présidents ou leurs mandataires à participer au vote.

Troisième résolution: Présentation du règlement intérieur en mode Powerpoint par Gouesmel Philippe administrateur. Le président soumet celui-ci au vote.

28 pour 0 contre 0 nuls

Adopté à la majorité

Quatrième résolution : Montant des cotisations pour 2023.
Le président propose de maintenir le même prix qu'en 2022

28 pour 0 contre 0 nuls

Adopté à la majorité

Cinquième résolution : Résultat du vote à bulletin secret des élections au conseil d'administration et à la commission de contrôle.

23 présidents et 5 mandataires ont voté représentant 674 voix sur 1221 inscrits

1 bulletin nul représentant 6 voix

668 voix exprimés

Ont obtenu :

1/ BRONSART Jean-Philippe	668	ELU
2/ CARPENTIER Claude	668	ELU
3/ CAUDRON Patrice	630	ELU
4/ DEZORD Jean-Pierre	637	ELU
5/ DUPETIT Vincent	668	ELU
6/ FOURMACHAT Christian	623	ELU
7/ GAULIER Bérénice	651	ELU
8/ GERMAIN Henri	645	ELU
9/ GOUESMEL Philippe	599	ELU
10/ LENNE Roger	636	ELU
11/ PERONNET Robert	609	ELU
12/ RENE Hugues	165	NON ELU
13/ SEGARD Nicole	246	NON ELU
14/ VANNESPENNE Robert	629	ELU

COMMISSION DE CONTRÔLE

1/ MOIGNARD Yves	668	ELU
2/ SIMONET Styvain	668	ELU
3/ SOBEZYK Stanislas	668	ELU

Sixième résolution : Questions diverses :

A monsieur Odent directeur de l'ONACVG : pourquoi certains groupes n'ont pas reçu les bleuets ?

A partir du 1er janvier 2023 l'ONAC ne diffusera plus le bleuet, nous ne connaissons pas la méthode qui sera employé pour la diffusion de celui-ci, attendant une réunion à Paris dans les prochains jours. Certains groupes n'ont pas reçu les bleuets pour le 11 novembre notamment à cause de travaux à la DMD (montage d'un ascenseur) ils ont été privé d'électricité, ne pouvant plus utilisé l'informatique l'ONAC a du revenir à la méthode manuelle ce qui a occasionné des problèmes de diffusion.

Il a mis en évidence le rôle du président et du vice-président de l'UMRAC dans les différentes commissions de l'ONAC (commission solidarité et commission mémoire) et leur assiduité.

A monsieur Odent directeur de l'ONACVG : y a t'il des changements prévus concernant la demi-part fiscale.

Monsieur Odent rappelle que pour l'instant la demi-part fiscale concerne les anciens combattants à partir de 74 ans, pour les veuves elles peuvent bénéficier de la demi-part fiscale, à compter de leurs 74 ans même si l'ancien combattant n'a pas bénéficié de cette mesure.

Il rappelle également que la retraite du combattant est individuelle et n'est pas réversible.

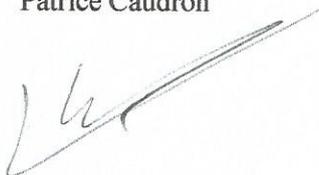
A monsieur Caudron président de l'UMRAC: Le président du groupe de Gournay sur Aronde demande si les délais seront tenus pour le remboursement des prêts consentis à l'UMRAC par les groupes.

Le président Caudron confirme que les prêts seront restitués fin 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

En foi de quoi a été dressé le présent procès verbal, paraphé et signé par le président et le secrétaire général.

Le Président
Patrice Caudron



Le secrétaire général
Jean-Philippe Bronsart

